

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

Du 8 juillet 2026 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Dona Bouchard, Michel Martineau, Stéphane Amireault, Gérard Legault et Manon Leblanc.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance à 16 h 30.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

239-07-2026

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Gérard Legault
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 2. ADMINISTRATION
 - 2.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement E-034-1 modifiant le règlement E-034 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l'étang numéro 1 afin d'augmenter le montant de l'emprunt
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

----- A D O P T É E -----

240-07-2026

Avis de motion, présentation et dépôt du Règlement d'emprunt numéro E-034-1 modifiant le règlement E-034 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l'étang numéro 1 afin d'augmenter le montant de l'emprunt

CONSIDÉRANT que le Règlement d'emprunt numéro E-034 autorise un emprunt pour une vidange supplémentaire de l'étang numéro 1 afin de la préparer pour les travaux nécessaires à l'augmentation de la capacité de traitement pour un montant maximal modifié de 1 119 172 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance extraordinaire du 1^{er} juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur les Cités et Villes aux articles 476.1, 476.2 ,476.3 et 476.4 et la Loi sur les élections et les référendums municipaux aux articles 532 à 559 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté depuis la présentation du projet de règlement ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière depuis son dépôt ;

CONSIDÉRANT que le règlement proposé est disponible pour consultation depuis le début de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gérard Legault
et RÉSOLU à l’unanimité :

- 1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2. QUE le règlement E-034-1 modifiant le règlement E-034 décrétant des travaux, des dépenses et un emprunt pour la vidange complète de l’étang numéro 1 afin d’augmenter le montant de l’emprunt soit adopté tel que déposé.

----- A D O P T É E -----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

241-07-2026 Levée de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau
APPUYÉ par *Madame la Conseillère Dona Bouchard*
et RÉSOLU à l’unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 48

----- A D O P T É E -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière et directrice générale adjointe